



Dossier : Le Parc Naturel
Régional du Mont Ventoux



Sommaire d'octobre 2019

CONSEIL MUNICIPAL



4

Séances du 8/07 et 18/09

TRAVAUX A BEDOIN



7

VIE A BEDOIN



8

DOSSIER



16

Le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux

VIE ASSOCIATIVE



26

INFORMATIONS GENERALES



30



La période pré-électorale impose une certaine rigueur dans la communication municipale. Comme lors de chaque élection municipale, les éditoriaux des éditions à venir sont contraints par les principes de neutralité et de ce, quelles que soient les intentions de se présenter ou non à vos suffrages.

Aussi je me limiterai à dire que l'été, à Bédoin comme ailleurs, a été caractérisé par une certaine baisse de fréquentation en juillet après un printemps prometteur, un mois d'août et une arrière-saison convenables.

La rentrée des classes s'est bien passée pour nos élèves qui ont retrouvé avec plaisir cartables, copains, enseignants et personnels de service.

Les vendanges battent leur plein après un été caniculaire qui a montré encore une fois l'attention particulière que nous devons porter à l'eau, ressource naturelle mais pas inépuisable.

En cette période qui arrive aux couleurs éclatantes et à la lumière dorée, que chacun se délecte des fruits sucrés de la saison et des champignons que l'on espère après les premières pluies.

Je vous souhaite un bel automne.

LUC REYNARD, MAIRE DE BÉDOIN ET LE CONSEIL MUNICIPAL

Comme chaque année, M. Luc Reynard, Maire de Bédoin, invite les nouveaux résidents, installés en 2019, à une réception de bienvenue le vendredi 29 novembre 2019 à 18h30 au centre culturel Hélien Adam.

Une visite commentée du village ainsi qu'une découverte de la bibliothèque vous seront proposées.
Rendez-vous devant le centre culturel à 16h.

Une inscription préalable est nécessaire soit par mail à accueil@bedoin.fr, soit à l'hôtel de ville.

Au plaisir de vous rencontrer.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Luc REYNARD, Jean-Marc PETIT, Béatrice ROUX, Dominique ROUYER, Colette LECLERCQ, Denis FORT, Nathalie REYNARD, Pierre COLIN, Janine TREVILY, Chantal BLANC, Joël CHARBONNEL, Michel DELL'INNOCENTI, Vincent POUILLAUDE, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN, Patrick CAMPON.

PROCURATIONS : Christiane MAHLER en faveur de Janine TREVILY, Morgane CHAPOT en faveur de Jean-Marc PETIT, Michèle MASSENDES en faveur de Denis FORT.

Préambule : approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2019. Unanimité.

1 / RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COVE EN VUE DU RENOUELEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILS MUNICIPAUX ET INTERCOMMUNAUX

Cette recomposition peut prendre la forme d'une répartition proportionnelle en fonction du nombre d'habitants dans chaque commune. Elle peut également résulter d'un accord voté par les Conseils municipaux. Les 60 conseillers communautaires du mandat actuel résultent d'un tel accord. Pour le renouvellement prévu en 2020 et conformément aux possibilités ouvertes par la loi, les communes peuvent conclure un accord réunissant une majorité qualifiée pour créer 7 sièges supplémentaires. Les communes de Beaumes-de-Venise, Bédoin, Caromb, Ma-laucène, Mazan, Saint-Didier et Sarriens disposeraient ainsi d'un conseiller supplémentaire. Il est demandé au Conseil d'approuver

cette nouvelle composition du Conseil communautaire. Unanimité.

2 / BUDGET PRINCIPAL 2019 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 01

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) verse périodiquement à la commune la part de la taxe d'aménagement qui lui revient sans tenir compte des annulations ou allègements dont bénéficient certains dépositaires de permis de construire. Le processus de récupération intervient par la suite. Il s'agit ici d'engager la régularisation de cet indu qui s'élève à 2 616,45 €. Il est demandé au Conseil d'approuver la décision modificative N° 01. Unanimité.

3 / BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON-VALEURS

Douze titres émis entre 2013 et 2017 n'ont pu être recouverts malgré l'ensemble des procédures juridiques mises en œuvre par le Centre des Finances Publiques de Carpentras. Il est demandé au Conseil de les admettre en non-valeurs pour un montant de 1 763,99 €. Unanimité.

4 / ACQUISITIONS FONCIÈRES AUPRÈS DE LA MAISON DE RETRAITE ALBERT ARTILLAND

Les dirigeants de la maison de retraite ont cédé en 2016, le terrain nécessaire à la construction de la maison de santé et à l'aménagement d'un parking public à proximité du cimetière, (1201 m²). En 2017, ils ont cédé 589 m² pour permettre l'élargissement

des chemins des Florans et de la maison de retraite. Désormais, il s'agit d'une cession de 14 m² supplémentaires (parcelles 2183 et 2169) afin de sécuriser la sortie du chemin de la maison de retraite sur la route départementale. Toutes ces cessions (1 804 m²) sont intervenues à l'euro symbolique. Il est demandé au Conseil d'approuver l'acquisition des parcelles G 2183 et G2169. Unanimité.

5 / PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL : PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TITRE DE LA PRÉVOYANCE

La loi offre à la collectivité la possibilité de contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles ses agents souscrivent. Il est proposé au Conseil d'approuver le versement d'une participation mensuelle d'un euro à compter du 1er janvier 2020, à tout agent justifiant d'un certificat d'adhésion à une garantie de prévoyance labellisée. Unanimité.

6 / MOTION DE SOUTIEN AUX AGENTS DE LA DGFIP

Compte tenu des projets de remise en cause du réseau comptable des finances publiques, alors que les collectivités ont intérêt à ce qu'un service local de proximité soit maintenu, il est proposé au Conseil d'émettre le vœu du maintien d'un maillage territorial par les services de la DGFIP avec présence a minima d'une trésorerie à l'échelle intercommunale. Unanimité.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Luc REYNARD, Jean-Marc PETIT, Béatrice ROUX, Dominique ROUYER, Colette LECLERCQ, Denis FORT, Pierre COLIN, Michèle MASSENDES, Chantal BLANC, Joël CHARBONNEL, Michel DELL'INNOCENTI, Jean-Louis RIBAS, Blandine RASSELET, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT, Carole PERRIN, Patrick CAMPON.

PROCURATIONS : Nathalie REYNARD en faveur de Michèle MASSENDES, Christiane MAHLER en faveur de Denis FORT, Morgane CHAPOT en faveur de Jean-Marc PETIT, Vincent POUILLAUDE en faveur de Dominique ROUYER, Janine TREVILY en faveur de Béatrice ROUX, Patrick ROSSETTI en faveur d'Alain CONSTANT.

Préambule : approbation du compte rendu de la séance du 8 juillet 2019. Unanimité.

1 / APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR) DU MONT VENTOUX ET DE SES ANNEXES

Depuis 2011, le Mont Ventoux fait l'objet d'une démarche de labellisation en PNR, sous l'impulsion de la Région. En 2016, un médiateur a engagé une concertation avec les collectivités, les associations et les divers acteurs concernés, qui a débouché sur un rapport de préconisations. Enfin en 2018, le Président de la Région, Renaud MUSELIER a créé un comité de pilotage présidé par Jacqueline BOUYAC qui a finalisé un avant-projet de charte.

De nombreux ateliers et rencontres ont été organisés qui ont permis de faire évoluer favorablement le projet sur l'ensemble des thématiques (patrimoine, culture, eau, biodi-

versité, chasse, circulation, etc.)

Le projet se décline selon quatre ambitions :

- ambition cadre : pour un projet de territoire partagé où est exprimée la volonté de mutualisation à l'échelle du territoire du Ventoux et d'appropriation par le plus grand nombre d'objectifs communs,
- protéger et révéler nos patrimoines naturels et culturels,
- soutenir une économie durable valorisant les ressources locales,
- ménager le territoire en s'appuyant sur ses spécificités et en préservant les paysages du Ventoux et l'identité rurale de nos villages.

Il a été soumis à enquête publique du 13 mai au 14 juin 2019 avec avis favorable de la commission. Le Président de la Région a

adressé une lettre recommandée avec accusé de réception à la commune au terme de laquelle il enjoint le Conseil municipal à délibérer dans un délai de quatre mois sur l'adhésion à la charte du PNR.

Le Conseil municipal doit donc prendre position pour adhérer au syndicat mixte de gestion du parc et pour approuver sans réserve le projet de charte ainsi que le montant de la cotisation.

18 pour. 4 contre : Gilles BERNARD, Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN. 1 abstention : Patrick CAMPON.

Blandine RASSELET quitte la séance et signe un pouvoir en faveur de Colette LECLERCQ.

2 / AVIS DE LA COMMUNE DE BÉDOIN SUR LA REPRISE PAR LA COVE DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU MONT VENTOUX

Il est rappelé que la commune avait transféré la gestion de la station du Chalet REYNARD au syndicat mixte de gestion et d'aménagement du mont Ventoux (SMAEMV) qui lui-même l'avait déléguée à l'Association de Développement Touristique du Ventoux Sud (ADTVS). Or, la révision des statuts qui va intervenir prochainement interdit au SMAEMV de poursuivre cette gestion.

Après un examen de l'ensemble du dossier des deux stations, Sud et Nord, la CoVe propose à la commune de reprendre la gestion de la station du Chalet REYNARD et sollicite l'avis des conseils municipaux de Bédoin et de Beaumont du Ventoux.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à la déclaration de l'intérêt communautaire de la CoVe pour le développement touristique du mont Ventoux. Unanimité.

3 / ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

L'association des communes forestières de Vaucluse a été constituée le 22 mai dernier, concrétisant la volonté des élus de s'organiser pour être représentés dans les différentes instances départementales et de faire avancer notamment les sujets de la filière bois. Il s'agit de donner un avis favorable à l'adhésion de la commune à cette association sachant que la cotisation annuelle s'élève à 600 €. Unanimité.

4 / ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES TERRITOIRES TOURISTIQUES

Par arrêté préfectoral du 27 avril 2018, notre commune a obtenu la dénomination de commune touristique pour une durée de 5 ans. L'association des élus des communes touristiques défend et promeut les intérêts de ses membres. Il est demandé au Conseil d'approuver l'adhésion à cette association sachant que la cotisation annuelle s'élève à 382 €. Unanimité.

5 / BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Des crédits sont nécessaires pour budgétiser au chapitre 20 la participation de la commune aux travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 974 qui s'élèvent pour 2019 à 171 500 €.

De plus, il s'agit d'intégrer dans l'actif la valeur du minibus que le club football Ventoux Sud cède à la commune et de prévoir en recettes et en dépenses d'investissement au chapitre 041 cette opération à hauteur de 29 519 €. Unanimité.

6 / ACQUISITION DU MINIBUS AUPRÈS DU VENTOUX SUD FOOTBALL CLUB

Le club de football propose de céder le minibus pour l'euro symbolique. Il est proposé de donner un avis favorable à cette acquisition afin de répondre aux besoins du pôle Enfance Jeunesse. Unanimité.

7 / INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR

Une indemnité de conseil au taux maximum (100 %) avait été approuvée en septembre 2018 en contrepartie de l'aide apportée par le receveur municipal. Mais compte tenu de la qualité dégradée du service rendu, la collectivité décide d'abaisser ce taux à 50 %. Unanimité.

8 / BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIÈRE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Cet ajustement tient compte des travaux de débroussaillage effectués par le syndicat forestier sur les pistes de Piémont et de Saint-Estève, d'une subvention de 50 000 € allouée par le Conseil départemental, d'une baisse des recettes liées au droit de fouille des truffes et enfin de l'adhésion à l'association des communes forestières. Il est demandé au Conseil d'approuver cette décision modificative N°1. Unanimité

9 / TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLEMENT ET DE RÉFECTION DES PISTES DE DÉFENSE DE LA FORÊT CONTRE L'INCENDIE (DFCI) : APPROBATION DU PROGRAMME ÉTABLI PAR LE SYNDICAT MIXTE FORESTIER

Le syndicat avait déposé une demande d'aide financière en mars 2019 pour la réfection des pistes DFCI de Piémont et Saint-Estève et pour l'entretien des bandes débroussaillées de sécurité (BDS). Le montant des travaux s'élève à 27 081 € pour les pistes DFCI avec une part à charge pour la commune de 5 053 € et à 12 906 € pour le débroussaillage avec une part à charge de 2 434 €. Il est proposé au Conseil de donner un avis favorable à la mise en œuvre de ces travaux. Unanimité

10 / DÉPLACEMENT DU CHEMIN RURAL DES FOUGASSETS : ACQUISITION FONCIÈRE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION B N° 2320 ET 2321

Le Conseil avait autorisé l'acquisition des parcelles 2303 et 2304 nécessaire pour envisager le déplacement du chemin rural des Fougassets. Mais cette acquisition s'est révélée insuffisante de 9 m² en raison de la configuration des lieux. Un nouveau plan de division foncière de la parcelle section B N° 1442 a été établi qui rend sans objet l'acquisition des parcelles 2303 et 2304 et qui prévoit d'acquérir pour l'euro symbolique les parcelles 2320 et 2321 issues de la nouvelle division. Unanimité.

11 / ACQUISITION D'UN BIEN VACANT SANS MAÎTRE : PARCELLE CADASTRÉE SECTION E N° 1117

Il s'agit d'un bien dont le propriétaire a disparu et qui revient de droit à la collectivité. La parcelle E N° 1117 située dans le Limon, d'une superficie de 3005 m² de landes correspond aux critères prévus par la loi. Il est proposé au Conseil d'exercer ses droits. Unanimité.

12 / CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION E N° 403

Cette parcelle de 3 125 m² située quartier de la Broute est entrée dans le patrimoine de la commune au titre des biens vacants sans maître en décembre 2016. M. Barnabé ORS a fait une offre à 0,50 € le m² pour un montant de 1 562 €. Il est demandé au Conseil d'autoriser cette cession. Unanimité.

13 / CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION C N° 1554

Cette parcelle de 6 960 m² située quartier les Crottes est entrée dans le patrimoine de la commune au titre des biens vacants sans maître en décembre 2016. M. Jean-Marie FABRE a fait une offre à 0,50 € le m² pour un montant de 3 480 €. Il est demandé au Conseil d'autoriser cette cession. Unanimité.

14 / CESSION DES PARCELLES CADASTRALES SECTION C N° 254, 259, 260 ET 788

Ces parcelles de 10 890 m² situées aux Bruns et au quartier des Hauts Paty sont entrées dans le patrimoine de la commune au titre des biens vacants sans maître en avril 2018. M. Laurent MONI a fait une offre à 1 € le m² pour les parcelles des Bruns et 0,50 € pour celles des Hauts Paty pour un montant total de 6 540 €. Il est demandé au Conseil d'autoriser cette cession. Unanimité.

15 / CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION D N° 291

Cette parcelle de 1 680 m² située lieu-dit « Le Bon Dieu » est entrée dans le patrimoine de la commune au titre des biens vacants sans maître en avril 2018. M. Michel COULOMB a fait une offre à 0,50 € le m² pour un montant de 840 €. Il est demandé au Conseil d'autoriser cette cession. Unanimité.

16 / COCADIS : TRANSFERT DU BAIL DU CHALET CADASTRÉ SECTION AB N° 14

Il s'agit de la vente du chalet situé 700 chemin COCADIS Nord, appartenant à Paul, David et Rémi FERLAT à M. et Mme Denis BRECHET ces derniers s'engageant à respec-

ter le règlement du lotissement. Il est demandé au Conseil d'autoriser la vente. Unanimité

17 / SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA RÉGION RHÔNE VENTOUX : RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE, ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Comme chaque année, le Conseil est appelé à se prononcer à propos du rapport sur le prix et la qualité du service établi par le délégataire : SUEZ. Ce rapport est à disposition du public en mairie. 18 pour. 5 contre Gilles BERNARD, Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN, Patrick CAMPON.

18 / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour répondre au besoin occasionnel de personnel au camping, il est demandé au Conseil d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique non titulaire à temps complet. Unanimité.

NB : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

L'enregistrement des débats est disponible sur le site internet de la commune : www.bedoin-mont-ventoux.fr



LES TRAVAUX



1 Eglise Saint-Pierre

Pour faire suite au Passadou précédent, voici un état de l'avancement du chantier de restauration :

Les travaux continuent sur le campanile, le clocher ainsi que sur la façade ouest.

Le traitement des pierres et la consolidation du clocher ont débuté mi-septembre.

Le remplacement des tuiles de la toiture côté ouest par des tuiles vieilles va commencer début novembre.

Le campanile : ont été déposés les fers y compris la cloche, la boule, la girouette et la croix.

La structure primaire est restée en place car après mise à jour des ancrages, il a été constaté que les pattes de fixation étaient saines et fixées en profondeur. La structure est traitée en place avec passivation des fers et scellement au plomb compris l'embase étanche. Il y aura une finition antirouille et une peinture. La cloche du cam-

panile est revenue d'Alsace où elle a été restaurée par l'entreprise « Azur Carillon » : elle a réintégré sa place depuis le 12 septembre dernier.

Des abat-sons en bois seront posés en façade nord et ouest.

La restauration des quatre vitraux continue sur cette nef ouest : à la repose, ils seront protégés par des grillages posés sur structure métallique.

2 Salle des sports

Dans le Passadou précédent, nous vous avons expliqué que nous avons été contraints de relancer une consultation pour le lot ossature bois, bardage, couverture. Cela a été fait cet été par le maître d'œuvre ARCHYTECTA avec le concours des services administratifs et techniques de la mairie. Quatre sociétés ont répondu. L'analyse est en cours et à son terme, une entreprise sera retenue.

Restera à notifier le choix final et à program-

mer le début des travaux durant le dernier trimestre 2019 : nous vous en informerons au prochain numéro.

3 Parking des cerisiers

A ce jour, le parking n'est pas en fonctionnement et n'a pas été ouvert au public. Pourtant, il semble terminé et exploitable depuis début juillet.

Le problème que nous rencontrons n'est pas visible. En effet, pour que la mairie soit en mesure d'en prendre possession, il faut que l'ensemble des pièces techniques et administratives lui soit remises et que les essais en tous genres, notamment les tests de pression pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement, soient concluants.

À ce jour, il persiste un litige sur le réseau d'eau qui n'est pas probant. Tout est mis en œuvre pour que nous puissions rapidement profiter de ce site.

Dominique ROUYER

VIE A BÉDOIN



1 Agricol PERDIGUIER : Escapade mouvementée à Bédoin et dans le Ventoux en 1850

Agricol PERDIGUIER (1805-1875), dit Avignonais la Vertu et sans doute le plus célèbre des Compagnons du Tour de France, a écrit dans Mémoires d'un Compagnon : « voilà le mont Ventoux, là-bas sur ma gauche... Comme il s'élève, comme il s'arrondit, comme il tranche et se découpe dans le lointain !... On a beau marcher, avancer, contourner, on le voit toujours devant soi, on ne peut cesser de le voir... Il a charmé les regards de mon enfance, il ne cesse de parler à mon cœur... ».

Député républicain, proche de RASPAIL, il est élu représentant du peuple en 1848 et 1849 sur les bancs de la Montagne. Inscrit sur les recommandations d'Eugène SUE, il prend la parole en 1848 à l'Assemblée Nationale pour traiter (déjà) le sujet de la durée du travail. Lors de cette séance mémorable, d'autres débats furent engagés par Victor HUGO, Alphonse de LAMARTINE, qui se levèrent pour la République en évoquant l'abolition complète de la peine de mort, le droit au travail, la liberté de la presse, l'inviolabilité du suffrage universel et autres thèmes républicains majeurs.

En septembre 1850, afin de propager les idées républicaines dans les campagnes, PERDIGUIER parcourt le Vaucluse, souvent à pied, parlant avec simplicité aux paysans, flattés d'être vus en présence d'Avignonais la Vertu. Il écrit dans « La République » : « J'ai remarqué du reste, un grand progrès dans les populations, elles raisonnent, elles s'éclairent, le nombre de Républicains s'accroît... »

Son opposition au coup d'Etat du 2 décembre 1851 de NAPOLÉON III, vaut à ce fervent républicain un exil politique en Belgique, puis en Allemagne et enfin à Genève, où il écrit « Mémoires d'un Compagnon » en 1854 et où il entreprend une correspondance suivie avec d'autres compagnons dont Victor HUGO et le docteur Casimir BARJAVEL, maire de Carpentras.

Agricol PERDIGUIER fait don de la plupart de ses œuvres à l'Inguimbertaine.

L'ascension du Ventoux

Reçu à Bédoin, lors de son ascension du Ventoux, il écrit à Lise son épouse (texte relaté et restitué ci-après dans sa syntaxe et son orthographe originelles : lettre du 21.09.1850) :

« ... Nous avons passé par Pernes, Carpentras, nous étions sur le soir à Bédoin, près de la montagne, c'est là que nous sommes descendus, que nous avons demandé un gîte et des lits pour la nuit ; il pleuvait. Après avoir visité tant d'amis, serré la main et parlé à tant de monde, j'étais bien aise de m'isoler un peu, de m'enfoncer dans les pays qui devaient être des solitudes pour moi ; mais dans la première auberge où nous sommes descendus à tout hasard, j'ai été aussitôt reconnu par l'aubergiste même, mon nom a circulé ; le moment d'après je me retrouvais au milieu d'une foule de républicains, ils m'ont amené à leur café, à leur bal, c'était le lundi de vote (fête votive nldr), on dansait encore au café ambulante, on chantait ; l'une des chanteuses m'a offert un beau bouquet tout rouge. Le lendemain mardi, le temps était encore couvert, il tombait une pluie fine ; on ne nous conseillait pas de faire notre ascension par ce temps. Nous ne voulions pas, étant venus au pied du Ventoux, nous en éloigner sans aller jusqu'à son sommet. Nous avons loué deux bêtes, et nous nous sommes mis en route. Trois heures après nous étions à la jasse, espèce de cabane construite en pierres ... Nos bêtes y ont mangé leur foin avec plaisir, et nous notre jigot, notre socisson, nos olives, nos noix (...) après le repas, nous avons repris notre marche/ une demi-heure après nous étions au sommet de la montagne, nous visitons la rustique chapelle, nous consacrons sur l'autel une mousse du mont, nous courions sur le sommet ; nous avons joui un moment d'un assez beau coup d'œil. Mais les nuages que nous avons au pied de la montagne, qui remplissaient les ravins et les vallées, n'ont pas tardé à s'étendre, à se joindre et toute perspective a été détruite, les vents et la pluie nous fouettaient le visage et malgré nos manteaux et nos bons vêtements, nous n'avons pas tardé de commencer à redescendre. Nous avons été moins heureux pour la descente que pour la montée. Je marchais devant, je suivais le sentier tout étroit tracé en zig-zag sur le penchant de la montagne. Vidal quitta le sentier plus bas, il marcha trop vite, il courut, mais une fois lancé, il ne put plus s'arrêter, sa course devint toujours plus rapide, son corps perdit enfin l'équilibre, et il tomba la tête en avant, et fit une culbute sur

lui-même, il resta un instant sans mouvement, je le croyais mort, car il était tombé sur les roches aiguës et tranchantes ; nous courûmes à lui, nous l'entendîmes crier : "Dumas, je suis mort", nous vîmes dès lors qu'il n'était pas mort. Nous l'avons relevé, il avait les mains déchirées, deux coups à la figure, un trou à la tête, un bras dont il ne pouvait faire aucun usage, l'autre bien malade, les genoux en mauvais état, le sang coulait de partout, nous n'avions pas une goutte d'eau pour le laver (...) Après l'avoir pensé de notre mieux, nous avons commencé notre descente (...) Nous avons fait monter Dumas sur la bête et Vidal derrière, mais ils avaient à peine fait cinquante pas que les poches destinées à porter les vivres, et que nous appelons en patois les enserres tournèrent, et que, nos deux hommes tombèrent sur les rochers, la tête la première ; heureusement j'arrivai assez tôt pour les retenir tous deux dans mes bras (...). À part cet accident, le voyage du Ventoux a été des meilleurs, et chacun de nous est très satisfait de l'avoir fait ... » (sic).

Guy PAIROUX

2 « Tout ça c'est de l'hébreu ! » (tome 2)

Après son étude consacrée aux « origines des mots », Luc BATARD publie un second livre, « Les noms francisés » qui s'appuie sur ses recherches dans les cultures et les langues anciennes (latin, grec, hébreu, égyptien).



Il note que la plupart des noms de personnes et de lieux sont des mémoires des temps primitifs. A titre d'exemples, il

prend les noms francisés connus de tous, Jésus, Christ, Pierre, Nazareth, Toutankhamon.

Son livre sera disponible à la bibliothèque de Bédoin où une présentation aura lieu le 6 mars prochain.

Editions «La Besnerie», 1463 chemin de la Montagne, 84410 Bédoin.



3 *Projet de centrale solaire dans l'ancienne carrière des Cros*

Le projet d'accueillir une petite centrale solaire au sol à Bédoin a été adopté par le Conseil municipal le 27 mai 2019. Soutenu par le Ministère de la Transition Ecologique, il est porté par le Groupe « Générale du Solaire », société qui a l'expérience de nombreuses installations depuis 2014 dans le Gard, l'Aude et, notamment dans le Vaucluse, celle de la centrale de Muriers à Lapalud en service depuis 2019.

La centrale de Bédoin se situera dans l'ancienne carrière des Cros, propriété de la SIBELCO. Cette dernière a cessé son activité

sur ce site depuis 2011 et louera le site à « La Générale du Solaire ».

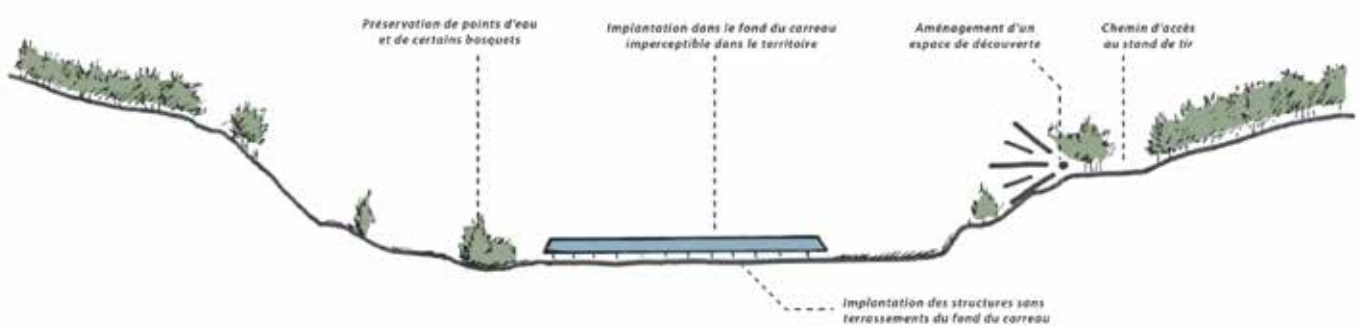
D'une surface de 4,3 ha, la centrale aura une puissance de 3,5 MWc (Méga Watt crête) et produira 5,2 MWh/an, ce qui représente l'équivalent de la consommation de 1750 foyers (hors chauffage) et une économie de 360 tonnes de CO2 /an. L'aménagement du site représente 4 mois de travaux avec passage de 4 à 5 camions par semaine. L'investissement du groupe « Générale du Solaire » s'élèvera à 4,2 M€ pour une mise en service en 2021.

Une antenne souterraine de 2 km, prise en charge par ENEDIS, reliera le site des CROS à Bédoin. Il n'y aura pas de bétonnage du « carreau ».

Points forts de ce projet :

- pertinence environnementale : utilisation d'un site abandonné qui sera entouré d'une clôture de sécurité.
- la biodiversité faune et flore sera prise en compte, ainsi que le respect du paysage.
- la commune percevra une partie de la taxe d'aménagement (soit 9 817 €) et une taxe foncière de 2 700 €/an. Des revenus pour la commune sans dépenses et un geste pour la transition écologique !

Claire EVANS, Mario GIACOMELLI





4 la Bibliothèque municipale

4-1 Un automne haut en couleurs !

Cet été, les animations festives organisées par la bibliothèque n'ont pas manqué : « Partir en livre » a rassemblé plus de 400 personnes et la 5^e édition de la soirée « Contes sous les étoiles » a séduit de nombreux amoureux du conte et des belles histoires.

Au programme de cet automne, vous trouverez :

- mercredi 9 octobre à 17 h, la saison de l'heure du conte, débutera pour le plaisir des plus petits (à partir de 4 ans, mais jusqu'à 99 ans !). Venez explorer l'imaginaire du monde entier tout près de chez vous ! Les dates suivantes seront les mercredi 20 novembre et 18 décembre. Manifestation gratuite, salle du conte lu du centre culturel.
- mercredi 9 octobre à partir de 17h45 salle du conte lu, les inconditionnels du club de lecture « Lire à tout vent » se retrouveront pour partager leur passion de la lecture. Les rendez-vous suivants auront lieu les 13 novembre et 11 décembre dès 17h30. Si vous aimez échanger autour de vos lectures, présenter vos coups de cœur ou simplement glaner des idées de lecture, le club est fait pour vous ! Profitez de la rentrée pour découvrir ses activités.

La bibliothèque célèbre ses « 20 ans » le week-end des 11, 12 et 13 octobre : retrouvez le programme détaillé en p. 11. Venez nombreux nous aider à souffler les bougies !

Les ateliers numériques sur tablettes pour

seniors se poursuivent avec deux rendez-vous :

Si vous n'êtes pas encore familier de l'univers des tablettes, la séance d'initiation du mardi 5 novembre, de 10h à 12h, est faite pour vous !

Un atelier « mémoire » est programmé le mardi 19 novembre, de 10 h à 12 h. Venez découvrir comment entretenir ses facultés cognitives grâce à des applications ludiques, dans une ambiance décomplexée !

Ces ateliers sont gratuits mais les places étant limitées, il est nécessaire de s'inscrire auprès des bibliothécaires. Les tablettes sont mises à disposition par la bibliothèque.

Comme chaque automne, la bibliothèque vous permet de découvrir et dévorer les titres phares de la rentrée littéraire, dès la mi-octobre.

Enfin, une rencontre avec l'auteur André BUCHER aura lieu le vendredi 22 novembre à 18h30 salle du conte lu. Résidant dans la Drôme, tout près de la montagne de Lure, cet « écrivain-paysan » comme il se définit lui-même, trace un sillon original dans le paysage littéraire français depuis 2003. Un personnage étonnant que nous retrouverons avec plaisir, puisqu'il est déjà venu à la rencontre des lecteurs à Bédoin en 2005.

Vous pouvez retrouver l'agenda de toutes ces animations sur :

www.bedoin-mont-ventoux.fr

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi 15 h/18 h

Mercredi 10 h/12 h - 15 h/18 h

Jeudi et Vendredi 16 h/18 h

Samedi 10 h/12 h

Tél : 04.90.65.69.72.

Courriel : bibliotheque@bedoin.fr

4-2 La bibliothèque en dé-lire fête ses 20 ans !

20 ans c'est le plus bel âge de la vie diront certains... c'est avant tout celui du dynamisme et de l'espoir en l'avenir. En tout cas, cela se fête !

Mais tournons quelques pages en arrière... La bibliothèque de la MJC créée en 1983 salle de l'Escandihado, route de Crillon, connaît un vif succès. La gestion en est alors associative.

Le 13 novembre 1998, une délibération du conseil municipal autorise la création d'une bibliothèque municipale et d'un poste d'agent du patrimoine qualifié. Les locaux sont installés dans le tout nouveau Centre culturel Hélen ADAM au début de l'année 1999.

Selon une convention signée avec la mairie, la MJC fait don des ouvrages dont elle avait la charge : ils constitueront le socle de départ de la bibliothèque actuelle, qui devient définitivement municipale au 1er septembre 1999. Plusieurs agents se succéderont au démarrage du nouveau service : Flore LINOTTE, Nathalie NOUVENE et Géraldine BREBION. Puis Angélique BELLON et Muriel BIEOU prendront le relais.

Aujourd'hui, 1359 lecteurs y sont inscrits, 453 empruntent très régulièrement. La majorité des lecteurs sont... des lectrices. Près de 12 000 prêts annuels sont enregistrés. Il faut dire que le choix est large : si la bibliothèque possède en fonds propre 6 061 ouvrages, ce sont près de 250 000 documents qui sont accessibles à tous, dans les 15 établissements du réseau BiblioCove !



Chaque année, la bibliothèque organise également un grand nombre d'animations autour du livre et de la lecture. En 2018, pas moins de 18 événements ont séduit plus de 2000 participants (rencontre d'auteurs, spectacles, ateliers, lectures, cinéma...). Dotée d'une connexion wifi public, l'établissement s'est également engagé dans l'avenir numérique en proposant tablette, e-books et ressources numériques en ligne (films, jeux, cours...).

Depuis 20 ans, plusieurs milliers de personnes sont venues à la rencontre du livre... et de tellement plus ! Passionnés, curieux, bavards, enthousiastes, débutants, dilettantes : voici quelques portraits des lecteurs qui font vivre ce lieu agréable, dynamique, confortable, à la disposition de tous, où le respect des goûts de chacun y est soigneusement cultivé.

Le plus extraordinaire est que tout cela est, depuis toujours, gratuit pour les Bédouinais ! Alors rendez-vous vite au 1^{er} étage du centre culturel, nous vous promettons de belles découvertes, pour de nombreuses années encore.

Pour célébrer ces 20 printemps dont la saveur est toujours intacte, voici le programme des festivités qui n'attendent que vous !

Mercredi 09/10

- 17h : « Heure du conte », pour petites et grandes oreilles à partir de 4 ans. Centre culturel, salle du conte lu.

Vendredi 11/10

- 10h30 et 16h45 : « Aux sons des bois », parcours sonore et sensoriel (0 - 5 ans) par la Cie Okkio. Sur inscription à la bibliothèque. Places limitées. Centre culturel, auditorium.

- 20h30 : « Lecture-spectacle : quel petit vélo au guidon chromé au fond de la cour ? de G. PEREC », par Bonheurs de lecture - Cie Maâloum. Centre culturel, salle du conte lu.

Samedi 12/10

- 10h - 18h : « Bookface », séance photo avec un livre en guise de tête. Pour adultes et enfants. Centre culturel, bibliothèque.

- 9h30 - 12h30 : Atelier créatif : « Création autour d'un personnage de conte » - à partir de 7 ans, sur inscription à la bibliothèque. Places limitées. Centre culturel, salle du conte lu.

- 11h - 12h : « Speed booking », à la recherche du coup de foudre littéraire ! Centre culturel, bibliothèque.

- 14h-18h : « Jeux vidéos sur borne Arcade », à partir de 8 ans. Centre culturel, bibliothèque.

- 14h - 16h : « La dictée des 20 ans », récompensera les champions de l'orthographe. Lots à gagner ! Pour ados/adultes. Centre culturel, auditorium.

- 17h : « Rencontre d'auteure : Sonja DELZONGLE », vente de livres et séance de dédicaces à l'issue de la rencontre. Centre culturel, salle du conte lu.

- 20h30 - 23h : « Murder party : disparition à la bibliothèque », jeu de piste et d'énigmes. Jouez en famille à partir de 8 ans. Centre culturel.

Dimanche 13/10

- 14h - 16h : « Balade littéraire » Tout public à partir de 8 ans. RDV 13h45 devant le Centre culturel ou 14h parking Bélézy. Prévoir chaussures de sport. Chiens non admis.

- 16h30 : « Jackplin », spectacle de magie et de mime. Tout public. Centre culturel, auditorium.

- 18h : « Gâteau des 20 ans », clôture conviviale au centre culturel.

5 Fête du sport et des associations

Depuis plusieurs saisons, nous organisons la fête des associations au cœur du village. En 2018, la fête des sports s'est tenue quant à elle à proximité de la piscine. Alors que la municipalité trouvait l'idée très intéressante, le ministère des sports a décidé de ne plus faire la promotion de la fête des sports.



Nous avons donc décidé d'associer ces deux événements et, pour des raisons de place et de stationnement, de les organiser à proximité du complexe camping - piscine. Ainsi le samedi 7 septembre s'est déroulée la première fête des sports et des associations.

La situation est excentrée par rapport au cœur de village mais l'environnement est idéal, piscine et tennis à disposition et surtout nous bénéficions d'un espace beaucoup plus important. Un point de restauration était prévu, organisé par Nanou et Martine.



37 associations étaient présentes. Ce fut pour vous, je l'espère, l'occasion de rencontrer les responsables associatifs, de discuter avec ces passionnés et de vous renseigner sur les activités que vous souhaitez pratiquer tout au long de l'année.

Mais notre souhait était également que vous participiez « faites du sport ! » C'est ainsi que de nombreuses animations et démonstrations étaient proposées toute la journée :





- le parcours de biathlon très apprécié par petits et grands, a connu une belle affluence,
- les petites balades en poney assurées par les Cavaliers de la Louvière et le centre équestre du Ménèque ont attiré de nombreux enfants,
- les démonstrations de dressage et d'équitation ont eu aussi beaucoup de succès,
- une activité nouvelle était aussi présente cette année, archery tag : du tir à l'arc ludique sur cible,



Le pôle enfance jeunesse, partie prenante de l'organisation, était aussi sur place. Eliot, avec l'aide des enfants, a dessiné une superbe fresque sur le mur de tennis et Sonia animait un parcours en draissienne pour les plus petits. Pour les plus grands, Egobike et destination Ventoux ont proposé un gymkhana original et des randonnées VTT avant le top départ à midi du grand raid organisé par Egobike.

- vous aimez danser, vous pouviez vous initier à la danse écossaise ou à la country sous les conseils d' Erika et de Françoise,
- mais aussi découvrir le Qi Gong,
- ou encore tout simplement regarder les démonstrations de judo, de GRS ou la prestation tant attendue des danseuses de la MJC,
- aux abords des terrains de tennis vous aviez l'occasion de découvrir, de tester le hand fauteuil ou de jouer et de vous acclimater avec les raquettes au tennis.



Un invité surprise était aussi présent : le mistral a contrarié et perturbé cette fête avec quelques envolées sur les tables associatives et malheureusement les cours d'aqua gym et les baptêmes de plongée assurés par Olivier n'ont pas eu l'affluence de l'année dernière.



Un autre temps fort de la journée fut très apprécié : la remise au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de trois chèques par trois associations du village, Bédoin à petits points, Musique Opéra Bédoin (MOB) et Bédoin Ventoux En Marche (BVEM) pour des actions réalisées par leurs bénévoles. Toutes trois ont réuni un montant total de 3 000 euros.



Nous espérons que nos nombreux visiteurs ont passé d'agréables moments conviviaux et sportifs. Nous remercions tous les acteurs qui ont œuvré pour que cet événement soit une réussite, les associations participantes, les bénévoles pour leur dynamisme et leur disponibilité, les services techniques, la police municipale, le service communication sans oublier Philippe de l'espace numérique de la MJC et naturellement le pôle EJE et Sébastien, organisateurs de cette journée !



Bien sûr, nous vous attendons l'année prochaine pour d'autres rendez-vous et d'autres aventures.

Vincent POUILLAUDE

L'espace étant contraint, nous sommes désolés de ne pouvoir faire figurer l'ensemble des associations présentes ce jour là.





6

6 Saison 2019 au camping-piscine La Pinède

L'été se termine et comme chaque année c'est le moment de faire un petit bilan de la saison au camping-piscine.

Des changements :

- des travaux pour rendre nos équipements accessibles à tous, notamment la mise en place d'une rampe permettant un accès entre la piscine, les terrasses et la buvette, mais aussi des aménagements pour le stationnement des véhicules et des accès aux sanitaires pour les personnes à mobilité réduite (PMR),
- la mutualisation de l'accueil des campeurs et des usagers de la piscine qui a permis de moderniser les procédures d'entrée mais aussi de rendre l'accueil accessible aux PMR,
- la transformation de l'ancienne cabane d'accueil en local à vélo sécurisé et tout équipé,
- des hébergements nouveaux comme les trois éco-lodges, c'est-à-dire des hébergements déjà installés sur un emplacement avec le matériel nécessaire pour passer quelques nuits sur le camping. Ces nouvelles installations ont obtenu un réel succès, montrant ainsi que l'investissement était pertinent,
- deux emplacements « premium » : ici, pas de couchage mais seulement l'équipement nécessaire pour la vie en camping, chaises, tables, cuisson etc. Nous avons obtenu également un très bon retour des campeurs.
- des services supplémentaires : locations de chiliennes, de draps, de kits bébé, de télévisions et de climatisation dans les habitations légères de loisirs (HLL) et possibilité de profiter du pain frais et de

viennoiseries au petit matin en accord avec un boulanger du village.

Une fréquentation en hausse :

L'avant-saison (mars à juin) a été très satisfaisante. Malheureusement, nous avons connu une baisse de fréquentation durant les 15 premiers jours du mois de juillet en raison de la canicule qui a généré des annulations de séjours. Heureusement le mois d'août a enregistré un pic de fréquentation avec à la clé plusieurs nuitées qui ont affiché un taux d'occupation de 100%.

Ce bilan reste provisoire puisque le camping est ouvert jusqu'au 31 octobre. En l'état, le chiffre d'affaires est en hausse par rapport à 2018 et ce résultat vient conforter la stratégie de développement et de recherche d'un équilibre financier du « couple camping - piscine » malgré le déséquilibre structurel de la piscine.

L'aire de camping-car a également connu une très nette progression avec une hausse des recettes de 70 % par rapport à 2018 et de 62 % par rapport à 2017. Cet investissement judicieux apporte sa contribution à l'autonomie financière du budget annexe « camping piscine ».

Des moyens humains :

Au plan de l'animation, toutes les activités organisées se sont déroulées dans une ambiance familiale et chaleureuse et les élus ont eu le plaisir de rencontrer deux fois les campeurs, en juillet et en août pour partager le verre de l'amitié. Les campeurs ont fait part de leur attachement pour notre village et ont largement participé à la vie locale pendant l'été.



7

En définitive une belle saison 2019 qui conforte notre décision de conserver un camping municipal et de préserver ce site emblématique apprécié et recherché par les amoureux de notre région.

Colette LECLERCQ

7 Retour sur la fête des vins et de la bière

La fête des vins et de la bière s'est déroulée le 21 juillet dernier, bénéficiant d'un temps idéal. Cette année, la manifestation était organisée par la municipalité avec le concours des services techniques, de la police municipale et des associations.

Une cinquantaine d'exposants ont répondu présents, qu'ils soient producteurs de vin, de bière ou de produits alimentaires divers. Les associations ont apporté leur contribution à l'organisation de cette fête en mettant leurs bénévoles à disposition : citons « Bédoin à Petits Points » à la vente de 1500 verres et Musique Opéra Bédoin au jeu des anneaux avec Pierre BEGOUOUSSEL. L'une et l'autre ont « récolté » 2 300 € entièrement reversés au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

La foule est venue nombreuse passant d'un étal à l'autre, s'appropriant les tables et les chaises mises à disposition place de la République et riant au passage des Yakas, Majorettes du Thor.

Très belle journée saluée par tous, spectateurs et intervenants.

Jean-Louis RIBAS



DOSSIER

Le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux (PNR)

On en parle depuis plus de 15 ans ! A l'initiative de la région SUD PACA et de son président Renaud MUSELIER, la charte du PNR a été rédigée à partir des rencontres avec près de 200 associations, communes, fédérations, entreprises, chambres consulaires et établissements publics et près de 500 réunions.

Calendrier réglementaire

Une enquête publique sur le projet de charte en vue du classement du territoire en Parc Naturel Régional du Mont Ventoux s'est tenue du lundi 13 mai au vendredi 14 juin 2019. Le 18 juillet dernier, la Commission d'enquête a rendu son rapport. L'occasion pour les commissaires enquêteurs de réaffirmer la qualité du travail effectué lors du processus d'élaboration de la charte du futur Parc. Le rapport et les conclusions rendus soulignent que le projet de charte répond aux critères d'éligibilité pour l'obtention du classement en Parc Naturel Régional.

La Commission d'enquête a donc rendu un avis favorable. Désormais, les communes du territoire du PNR sont appelées à approuver cette charte par un vote de leurs Conseils municipaux. Le 13 décembre 2019 lors de son Assemblée Plénière, le Conseil Régional demandera au ministère de la transition écologique le classement de notre territoire en PNR par signature du Premier Ministre. Pour Bédoin, le vote a eu lieu le 18 septembre dernier et le conseil municipal a décidé de voter pour l'adhésion. Notre commune sera donc intégrée au futur Parc Naturel Régional du Mont Ventoux.

On entend beaucoup de choses à propos du parc. Mais savons-nous précisément ce qu'est un parc, quelles sont ses finalités, son fonctionnement, son mode de gouvernance, son coût ? En s'en tenant aux faits, la rédaction du Passadou a décidé de répondre à ces questions et de faire du parc du Mont Ventoux le dossier de l'édition 96.

Qu'est-ce qu'un parc et quelles sont ses limites ?

Un territoire peut être classé en PNR lorsqu'il présente un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel, culturel et humain. C'est indiscutablement le cas pour les communes implantées autour du Mont Ventoux qui forment un territoire rural habité et vivant reconnu pour la grande qualité de son patrimoine naturel, culturel et pour ses paysages. Ce territoire à l'équilibre fragile du fait d'une pression urbaine forte et d'une sur-fréquentation touristique, a souhaité prendre son destin en main et s'organiser autour d'un projet commun de développement durable. Les acteurs locaux dans leur grande diversité (élus, administrations, gestionnaires, entreprises, associations et habitants) se sont alors mobilisés pour préserver et valoriser les richesses et spécificités qui font l'identité locale.

Le territoire d'un Parc Naturel Régional représente une entité naturelle et paysagère remarquable qui s'appuie sur l'affirmation d'une identité forte. Les limites de notre PNR n'ont pas été fixées par rapport à des limites administratives : elles concernent pour partie des communes, des structures intercommunales, des cantons et des départements. Le périmètre d'étude a été négocié entre tous les partenaires et arrêté par la Région. Le territoire qui sera classé correspond à tout ou partie du territoire des communes de ce périmètre d'étude, à condition qu'elles aient approuvé la charte.



Le PNR du Mont Ventoux : l'existant

Territoire

Faisant littéralement le tour du Mont Ventoux, le périmètre du PNR va de Vaison la Romaine jusqu'à Saint Christol d'Albion en passant par la vallée du Toulourenc et Sault. Il suit ensuite le versant Nord des Monts de Vaucluse jusqu'à Velleron puis remonte vers le Nord en passant par Pernes les Fontaines et Carpentras. 39 communes sont intégrées dans le parc regroupant 90 659 habitants sur une superficie de 91 600 hectares. Le territoire comporte des espaces urbains : 8,6%, des espaces agricoles : 33,7 % et des espaces naturels : 57,7%. Voici les 39 communes concernées : Aubignan*, Aurel, Beaumont du Ventoux, Bédoin, Blauvac, Brantes, Caromb, Carpentras*, Crillon le Brave, Entrechaux, Faucon, Flassan, La Roque sur Pernes, le Barroux, le Beaucet, le Crestet, Malaucène, Malemor du Comtat, Mazan, Méthamis, Modène, Monieux, Mormoiron, Pernes les Fontaines*, Puyméras, Saint Christol d'Albion, Saint Didier, Saint Hippolyte le Graveyron, Saint Léger du Ventoux, Saint Marcellin lès Vaison, Saint Pierre de Vassols, Saint Romain en Viennois, Saint Trinit, Sault, Savoillans, Vaison la Romaine, Velleron*, Venasque, Villes sur Auzon.

* Communes concernées par une partie seulement de leur territoire.

Couloir vert

Le PNR du Mont Ventoux trouve sa place dans le couloir des nombreux parcs qui viennent contenir les pressions économiques résidentielles et touristiques exercées par les territoires de l'arc méditerranéen et de la vallée du Rhône (Pilat, Vercors, Monts d'Ardèche, Baronnies, Lubéron, Alpilles, Verdon, Sainte Baume).

Des atouts

Il est caractérisé par **une richesse écologique** exceptionnelle avec une grande diversité des milieux (forêts, rochers, éboulis, ocre, argiles, espaces humides), **une faune très riche** (grands ongulés, 20 espèces de chauves-souris, 130 d'oiseaux et 14 de reptiles dont la vipère Orsini menacée de disparition) et **une flore remarquable** due à un étagement bioclimatique unique (1 500 espèces recensées, plus du quart des espèces recensées en France !). **Ses paysages sont remarquables** avec les villages de plaines ou de reliefs, les alignements



d'arbres à l'entrée des villages, la diversité des cultures qui offre une diversité d'ambiance, les grands massifs et les collines boisées. Le territoire du PNR du Mont Ventoux bénéficie de protections réglementaires : réserve de biosphère, arrêté de protection de biotope, Natura 2000, réserve biologique intégrale.

Il possède un **potentiel économique** considérable qui reste à structurer :

- forte proportion d'activité agricole avec une grande diversité de productions (viticulture majoritaire) protégées par de nombreux labels, AOC, IGP, Label Rouge et de plus en plus d'exploitations biologiques,
- économie touristique et résidentielle en plein essor tirée par le mythe du Ventoux et générant une forte proportion d'emplois de services non marchands et de construction,
- 55 000 hectares de forêts.

Mais aussi quelques faiblesses

- étalement urbain notamment dans la plaine comtadine,
- pressions touristiques et résidentielles sur des espaces fragiles notamment au sommet du Ventoux, dans la vallée du Toulourenc et dans les gorges de la Nesque,
- sensibilité très forte au changement climatique,
- ressource en eau en déséquilibre quantitatif et qualitatif,
- logements anciens desservis majoritairement par la voiture,
- population âgée aux revenus modérés,
- retard vis-à-vis de la production d'énergie renouvelable,
- filière bois peu développée.





Le PNR du Mont Ventoux : Missions et gestion

Charte

La charte détermine pour le territoire du PNR les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre» (Article L333-1 du Code de l'Environnement). Elle traduit la volonté des signataires de travailler solidairement pour assurer une gestion cohérente, durable et concertée du développement de leur territoire.

Prévue pour 15 ans, la charte a fait l'objet d'intenses négociations pilotées par le médiateur Michel SAPPIN puis par la conseillère régionale Jacqueline BOUYAC, avec les communes qui s'opposaient au parc depuis l'origine du projet. Ces dernières ont fait entendre leurs arguments et ont obtenu, avec d'autres, des avancées significatives si bien qu'elles ont révisé leur jugement et que, désormais, elles sont favorables au parc et entendent bien participer à sa mise en œuvre et à son fonctionnement.



Le PNR du Mont Ventoux, comme tous les parcs régionaux, concourt à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'éducation et de formation du public (articles L333-1 –L333-4 et R 244-1 à R 2444-16 du Code de l'Environnement). À cette fin, il a vocation à être un territoire d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement des territoires ruraux et constitue un cadre privilégié pour les actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel.

Le PNR du Mont Ventoux ne dispose pas d'un pouvoir réglementaire spécifique. Il n'est donc pas une machine à interdire la chasse, la promenade, les chiens, la cueillette des champignons, la circulation etc. Le classement d'une collectivité en PNR est basé sur sa volonté d'adhérer aux objectifs du Parc décrits dans sa charte.

Missions

Les principales missions d'un Parc Naturel Régional sont de :

- protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- contribuer à l'aménagement durable du territoire
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie,
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

Comment le parc protège-t-il le patrimoine naturel et culturel ?

Le parc fait respecter par la concertation les objectifs de sa charte définis par les signataires de cette dernière. Pour ce faire, il définit des programmes d'actions spécifiques : réalisation d'inventaires permettant de prendre des dispositions adaptées, établissement de charte paysagère et de diagnostics environnementaux, conduites de programmes agro-environnementaux, sauvegarde du patrimoine architectural, aide à la maîtrise foncière d'espaces naturels sensibles, entretien des rivières etc.



Fonctionnement

Syndicat mixte : géré par une structure publique de type « Syndicat mixte », le PNR du Mont-Ventoux est placé sous la responsabilité des élus locaux. Les décisions sont prises au sein d'un Comité syndical, assemblée délibérante qui a autorité sur les actions qu'il mène. Le Parc ne disposant d'aucun pouvoir réglementaire, il ne peut se substituer aux maires qui conservent donc tout leur pouvoir au sein de leur commune. Par ailleurs, il a fait le choix de se doter d'instances de proposition et d'aide à la décision : Conseil de développement et Conseil scientifique. Mobilisant habitants volontaires, propriétaires, associations, professionnels ou instances de recherche, ces organes consultatifs ont pour mission de faire des propositions aux élus et de les aider dans leurs décisions.

Conseil de massif : par ailleurs, reconnaissant la spécificité du territoire resserré autour du massif du Mont Ventoux, un conseil de massif est instauré, composé des communes d'Aurel, Beaumont du Ventoux, Bédoin, Brantes, Flassan, Malaucène, Savoillans, Saint Léger du Ventoux et Sault et dont les missions sont d'évaluer la pertinence et l'impact des projets sur le territoire du massif, de répondre aux consultations en amont du bureau, de solliciter des précisions et des compléments d'information ou d'argumentation technique avant que les projets ne soient portés devant le conseil syndical.



Le Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux est créé par mutation, en lieu et place de l'actuel Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV). A ce titre, il ne constitue donc en rien une structure de plus et s'inscrit pleinement dans un processus de simplification du paysage territorial.

Financement : le PNR du Mont Ventoux dispose d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement propres qui obéissent aux règles de la comptabilité des collectivités locales. Son budget de fonctionnement est alimenté, pour l'essentiel, par les participations des membres du syndicat mixte qui le compose. Pour notre commune, la participation s'élèvera à 3,00 € par habitant alors qu'elle était de 3,10 € pour le SMAEMV. Le budget est complété par une contribution du Ministère en charge de l'Environnement et par des subventions en provenance de la Région, du Département, de l'Etat et de l'Europe sur des opérations diverses.

Pour terminer, sachez que le PNR du Mont Ventoux a son logo. Ce logo applique la charte graphique de la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux (ovale, étoile, couleurs etc.). Plus de 1 600 personnes ont départagé plusieurs projets. Le logo qui l'a emporté affirme l'identité agricole du territoire.

Denis FORT





Jas de Jean Bau



Jas de Favier



Jas des Marchands



Jas des Landérots



Jas des Mians



Jas de Baumasson

8 Les Jas du Ventoux

Dans cette édition 96, nous poursuivons notre cheminement sur les traces du pastoralisme et nous nous arrêtons sur 14 bergeries occupées à différentes époques par des familles du village.

Jas de Jean Bau

Occupé par Joachim REYNARD dit Jean Bau (diminutif de Jean des Baumes), maire de Bédoin en 1851. Avec plus de 2000 participants réunis autour du curé de Bédoin, François VILLE, il accompagne Joseph ROUMANILLE au sommet du Ventoux à l'occasion de la mise en place d'une nouvelle croix à la chapelle Sainte-Croix. Rappelons que cette dernière a été construite en 1504 par le chanoine Pierre de VALETARIS. Joseph ROUMANILLE décrira le déroulement du pèlerinage dans une lettre adressée à sa sœur.

A une altitude de 1150 m, le jas est situé à l'ouest du vallon de Juvert avec un accès depuis le virage de la Nare. En fait, nous retrouvons les traces de trois bergeries à cet endroit ce qui laisse supposer la présence d'un troupeau important. Mais il ne reste que des vestiges abandonnés depuis longtemps. Le site n'est pas encore nettoyé et le débroussaillage commencera vraisemblablement à l'automne.

Jas de Favier

Pierre Jacques Maxime FAVIER, maire de Bédoin en 1870, est le créateur de cette

bergerie. C'est lui qui a inauguré la mise en eau de la fontaine de Sainte-Colombe qui porte son nom.

Situé en bordure de la piste forestière des Cèdres, au nord du chemin reliant la combe d'Ansis, à 1026 m d'altitude, cette bergerie est en état précaire. Le site a été débroussaillé.

Jas des Marchands

Construit en 1840 par François REYNARD dit Marchand car ce dernier vendait des produits agricoles dans la région. La famille REYNARD était installée aux Baux.

A une altitude de 1100 m, cette bergerie est implantée à la pointe de l'enrageade, en-dessous de la draille de Sainte-Croix. Enrageade car, dit-on, le vent ici était enragé. Lors de travaux de reboisement du secteur en 1974, la construction a été endommagée par un engin. L'état est précaire et le site n'a pas encore été débroussaillé.

Jas des Landérots

A l'origine, on lui donne le nom de Rasteau. L'origine du nom actuel n'est pas connue. Il aurait été construit par Vincent GAUTIER des Gargory (diminutif de Grégory) vers 1880. Il est occupé par Jules GAUTIER, son fils, en 1900. Ce dernier a exploité simultanément le jas de la Couanche.

Situé sur le GR 91B à l'est du vallon des chabrières et à une altitude de 1025 m, le jas des Landérots est planté sur une large clairière, carrefour bien connu des randonneurs. Il a toujours été plus ou moins en-

treteu mais jamais véritablement restauré si bien qu'il se trouve en danger d'éboulement. Il faudrait récupérer les matériaux avant qu'il ne s'écroule. La citerne est murée pour éviter que les chiens ne s'y noient. Le site est débroussaillé régulièrement.

Jas des Mians

Synonyme de mi-temps, megean ou milieu. Il est utilisé par la famille JEAN issue de Sainte-Colombe dont l'un des descendants n'est autre que Jean-Louis JOSEPH, ancien vice-président de la région Sud PACA.

Il est situé à une altitude d'environ 1000 m, dans le prolongement du GR 91B entre les vallons de Teyssonnières et des Chabrières, entre les jas de Piégros et des Landérots, plus près de ce dernier.

Il s'agit d'un très grand jas sans doute occupé par un troupeau important, pour lequel ne demeurent que des vestiges. Il est tellement pris dans la végétation qu'on ne fait que le deviner depuis le GR et encore, certains ne le voient pas du tout ! Son débroussaillage est prévu à l'automne.

Jas de Baumasson

Il doit son nom à la petite baume (abri sous roche) située en son sein et fermée par un mur étanche enduit à la chaux à l'intérieur qui servait de réserve d'eau. Cette citerne presque naturelle était alimentée par les eaux de toiture de la bergerie et de la cabane du berger.

La famille qui l'a construit reste inconnue. Il est planté à 1200 m, en bordure du GR sur



Jas de Baumasson



Jas du Serre



Jas du Serre



Jas de Roubin



Jas de Roubin



Jas de Remelin

le vallon de la Fougassette.

Les murs sont encore assez conséquents et la cabane du berger pourrait être restaurée pour servir d'abri. L'environnement est propre, régulièrement nettoyé.

Jas du Serre

Il doit son nom à la colline du Serre située en amont du jas. Nous n'avons pas d'information à propos de la famille qui l'a construit.

Situé entre la combe de la Grave et le vallon des Vaques en bordure du GR, il culmine à 1020 m d'altitude. Sa configuration est particulière puisque l'édifice est composé de deux jas avec deux citernes distinctes sans doute afin de permettre à plusieurs familles de l'exploiter. Les murs restant sont importants et la cabane du berger compte parmi celle que l'on pourrait restaurer pour servir d'abri. Le site a été débroussaillé.

Jas de Roubin

Construit par Joseph-Christophe ROUBIN vers 1825, il porte le nom de son créateur né en 1792 et mort en 1869. Les deux fils de ce dernier ont exploité la bergerie par la suite et nous n'avons plus de trace après leur occupation des lieux.

A une altitude de 1050 m, il est situé entre le vallon des Vaques et la route départementale. Il présente la particularité d'être un très grand jas comportant outre les constructions réglementaires : bergerie, cabane et citerne, un enclos imposant par sa taille et dont on ne sait pas très bien s'il servait à enfermer les animaux ou à pro-

téger un jardin et ses récoltes de fruits et légumes. La terre grasse retrouvée nous incline à choisir la seconde option.

Derrière le jas de Roubin, à moins de 100 m, se trouve un village de charbonniers dont il subsiste quelques cabanes en bien mauvais état.

Les murs du jas de Roubin sont à peu près sains et la cabane du berger peut faire l'objet d'une restauration.

Jas du Noyer de Poutreuil

Cette bergerie a été construite par Jean-Louis BERNARD dit le Riche vers 1820. Riche car ce dernier avait acheté 14 hectares de terres dans la plaine ainsi que la ferme de Rabet. Beaucoup plus tard en 1960, elle a été restaurée par Casimir BERNARD qui était le frère de Camille BERNARD, le créateur des Cars Comtadins.

Le site se trouve à 900 m d'altitude au Nord Est du Pavillon de Roland et au bas du collet de Roubin.

Les toitures sont recouvertes de tôles amiantées qui pourront être enlevées en même temps que celles de l'église Saint-Pierre pour faire l'objet d'un recyclage. L'endroit est propre, bien nettoyé.

Jas de Remelin

Peu d'éléments pour retrouver des traces d'occupation. Nous identifions un certain Léon Gautier VENDRAN en 1906 puis une Madeleine MEYNARD, veuve GAUTIER qui reprend la concession en 1909.

Situé entre la route départementale et la

combe de Canau à 1000 m d'altitude, le jas de Remelin est implanté dans une zone relativement isolée sur le circuit Marcel ARCHINARD. Ses murs bien droits se sont relativement bien maintenus et il suffirait de peu de choses pour les restaurer, et pour constituer un abri pour les marcheurs qui empruntent le circuit ARCHINARD. Le site a été débroussaillé.

Une bergerie primitive appelée également jas de Remelin est située environ 200 m en contrebas et se trouve dans un état de délabrement. Mêmes origines et site non débroussaillé.

Jas de Perrache

Situé en bordure de la piste forestière à 1100 m d'altitude.

Construit par Esprit DURAND dit Perrache (les textes évoquent l'orthographe Perroche). Désormais, il sert d'abri pour les randonneurs.

A été restauré, entretenu. Malheureusement, ce jas vient d'être vandalisé pour la seconde fois en moins d'un an, le fait de délinquants qui n'ont pas le courage d'assumer leurs actes et que les gendarmes finiront bien par retrouver !

Jas de l'Abeyts

Créé par François GERMAIN en 1870. Outre ses activités pastorales, ce dernier exploitait de nombreuses ruches d'où le nom du jas.

Situé en contrebas du canton de Remelin, sur le sentier Marcel ARCHINARD, il est ex-



Jas de Remelin



Jas de l'Abeyts



Jas de l'Abeyts



Jas du Noyer de Poutreuil



Jas de Chanvillard



Jas de Chanvillard



Jas de Bonin

exploité en 1943 par Charles CONSTANT dit « du Bon Dieu » car propriétaire de la grange du Bon Dieu.

Il est en bon état mais sa toiture est à revoir rapidement. Un aiguier a été façonné à proximité, alimenté par ruissellement via des rigoles creusées dans la roche calcaire et qui servait à abreuver les troupeaux. Le site n'a pas encore été nettoyé.

Jas de Bonin

Nous ne disposons pas d'information sur les origines de la famille BONIN. Une délibération du Conseil municipal de Bédoin du 6 janvier 1927 a donné la concession à Joseph GERBAUD : « Considérant que cette bergerie est dans un état très précaire, la concession est faite à GERBAUD Joseph pour une durée de 9 années et moyennant une redevance annuelle de 4 francs. »

Le jas de Bonin est situé au Sud Est du collet de Feycinelle en bordure du chemin de Canau à 693 m d'altitude. A l'occasion de travaux forestiers, il a été endommagé par un engin et n'est plus récupérable. Le site a été nettoyé.

Jas de Chanvillard

Joachim François CHANVILLARD, né en 1842 et mort en 1921 a construit cette bergerie dans les années 1870. La famille CHANVILLARD est restée seule concessionnaire de l'endroit, la concession faisant l'objet en quelque sorte d'une tacite reconduction si bien qu'il n'existe pas de traces écrites, celles que l'on trouve généralement en cas de changement d'exploitant.

Le jas est situé au Nord des Bayses et de la plane de gratte à 700 m d'altitude. Bien que non entretenu, il est en bon état et la char-

pente recouverte de tôles en fer est irréprochable. Il peut servir d'abri bien qu'isolé et en dehors des circuits de randonnées.

Une sorte d'annexe en très mauvais état implantée à proximité présente la particularité de s'ouvrir au Nord alors que les portes sont toujours ouvertes au Sud pour se protéger du mistral.

Le site a été nettoyé.

Vous trouverez la suite dans la prochaine édition du Passadou, c'est-à-dire à l'époque de Noël.

**Gérard DAMIAN,
Denis FORT
et Jean-Louis ROBERT**



9-2



9-1



9-5



9-1

9 Pôle Enfance Jeunesse Éducation (EJE)

9-1 ALSH, centre de Loisirs de Bédoin
Le centre de loisirs a accueilli en moyenne 60 enfants par jour durant l'été. Les animateurs étaient présents pour permettre à tous ces enfants de passer de belles vacances sur la commune.

Entre les sorties, la piscine tous les matins et les différentes excursions proposées au long de l'été, ils ne se sont pas ennuyés.

Les groupes ont visité :

- le parc accrobranche de Mormoiron,
- le lac de Montoux,
- le parc à cervidés à la Garde d'Apt etc.

Les plus petits ont également pu découvrir les joies d'une première nuit sous la tente au camping municipal à Bédoin puis au château de Buoux.

Les plus grands ont profité de plusieurs jours en camp à Ancelle avec différents thèmes (poney, bivouac, montagne et rando). Ce fut un programme complet et varié dans lequel chacun a pu trouver son bonheur.

9-2 Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Dans le cadre de son action quotidienne, le CCAS accompagne toutes les personnes en difficulté grâce au fonds social d'urgence. Cette année le CCAS confiera à ses membres bénévoles, à compter de début

décembre, la distribution des colis de Noël auprès de 210 bénéficiaires âgés de plus de 80 ans.

Le CCAS remercie tout particulièrement les associations citées ci-après, qui ont généreusement souhaité faire un don :

| | |
|----------------------------|------------|
| Bédoin à petits points : | 1 126,20 € |
| Musique Opéra Bédoin : | 1 104,90 € |
| Bide bike Sporta : | 1 250,00 € |
| Bédoin-Ventoux en marche : | 700,00 € |
| X.RACE : | 500,00 € |
| Pour un montant total de | 4 681,10 € |

9-3 Rentrée scolaire

Le mois de septembre est marqué par la traditionnelle rentrée des classes. Toute l'équipe enseignante était là pour accueillir :

- en maternelle 75 enfants : 27 en petite section, 21 en moyenne section, 27 en grande section,
- en élémentaire 145 enfants : 27 en CP, 27 en CE1, 33 en CE2, 28 en CM1 et 30 en CM2.

9-4 Restauration scolaire

La cantine de Bédoin accueille en moyenne 150 enfants par jour. L'étude engagée par la CoVe et l'université populaire du Ventoux dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire a révélé une gestion très satisfaisante dont le bilan est le suivant :

- moyenne de déchets par enfant et par repas : 30 grammes,
- moyenne nationale : 100 grammes.

Les repas, confectionnés sur place, intègrent cette année suite à la directive nationale, un repas végétarien par semaine et du bio (céréales, pâtes).

9-5 Le numérique à l'école

M. le Maire Luc REYNARD et M. GRENET inspecteur de l'éducation nationale ont inauguré l'installation de nouveaux matériels informatiques aux écoles maternelle et élémentaire.

La collectivité souhaitait que les enfants de Bédoin bénéficient de matériel récent suite à l'installation de la fibre en 2018 directement reliée avec la mairie.

M. Éric GIRARD responsable de la Société DIGITO a expliqué le fonctionnement en présence des directeurs des écoles, Sophie JUAN et Guy TAPIAS.

Deux postes informatiques ont été installés à la maternelle ainsi qu'un écran sur roulettes qui sera partagé par les classes.

5 postes unités centrales et deux vidéo-projecteurs sur tableaux interactifs sont installés à l'école élémentaire. Le projet est prévu sur plusieurs années de façon à être étendu à toutes les classes. M. GRENET a insisté sur le développement du numérique à l'école qui est un plus pour la réussite des élèves et qui favorise l'égalité des chances. L'éducation nationale est en effet partenaire du projet. Elle prendra en charge la formation des enseignants à l'utilisation du matériel.

Béatrice ROUX et Jane TREVILY



13



15



16

10 Résidence Saint-Marcellin

La seconde et dernière tranche de logements sociaux gérés par le bailleur « Grand Delta Habitat » a été livrée en juin dernier : 18 logements, soit 8 T2, 5 T3 et 5 T4 qui ont été attribués à 15 familles de Bédoin et 3 venant de communes voisines. Au total, on a logé 40 familles de Bédoin.

Béatrice ROUX

11 Téléphone et Internet au hameau des Jean Blanc

Les travaux de raccordement pour les habitations ne disposant pas encore de ligne de téléphone fixe et de connexion Internet ont commencé début septembre.

12 Fibre optique

Opération FTTH, pour Fiber To The Home, qui signifie : Fibre Optique Jusqu'au Domicile. Sur notre commune, c'est la société SFR qui est chargée du déploiement de la fibre. L'objectif de SFR est de rendre éligible à la fibre tous les logements de la commune pour fin 2020. Naturellement, les abonnés et futurs abonnés auront toujours le choix de leurs opérateurs.

Chantal BLANC

13 Garage à vélos

La municipalité a mis en place à côté de la poste, un garage à vélos prévu pour 6 vélos. Ce garage est à la disposition des habitants

de la commune et des visiteurs. D'autres garages sont prévus et seront posés ultérieurement.

Pensez à les utiliser dans le cadre de vos mobilités, un geste pour l'empreinte carbone du village !

Joël CHARBONNEL

14 Bienvenue à ...

Monsieur Tanguy LEFEBVRE, ostéopathe
70 route du mont Ventoux 84410 Bédoin
Tél : 06 63 15 73 19.

15 La vie culturelle à Bédoin

A la suite d'un été riche en concerts et émotions avec « les Invendables » en juillet et « le Condor » en août qui ont réuni une foule nombreuse dans une ambiance familiale, nous vous invitons à finir l'année en culture avec :

- samedi 9 novembre à 20h30 au centre culturel, un concert en deux parties : la première, sera consacrée à Johnny HAL-LIDAY avec Johnny RED et la seconde, plus longue, au Grand Victor qui interprétera Michel SARDOU. Entrée 10 €. Gratuité pour les enfants jusqu'à 12 ans. Venez nombreux car la soirée sera bien animée !
- dimanche 22 décembre à 17h00 au centre culturel également dans le cadre de la fête de Noël : nous retrouverons pour notre plus grand bonheur l'ensemble de Thibault PLANTEVIN qui jouera les traditionnels chants de Noël. Entrée gratuite. Le concert sera suivi comme chaque année des 13 desserts.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui œuvrent avec le service culture pour assurer une logistique de qualité et naturellement le public qui nous donne l'envie, le plaisir et le courage de continuer et de toujours faire mieux.

Michèle MASSENDES

16 Retour sur les manifestations sportives du dernier trimestre

Nous venons de vivre un mois de septembre dense en événements sportifs. La course de montagne de DENIV 84 perturbée par un orage au sommet du Ventoux, le grand raid VTT d'Egobike, le défi Caritoux avec la venue cette année de Sylvain CHAVANEL, Le souffle du Ventoux organisé par l'association Ventoux trail et le passage à Bédoin du triathlon Ventouxman.

J'en profite d'ailleurs pour féliciter les services techniques et la police municipale qui mettent tout en œuvre pour que les manifestations se déroulent dans de bonnes conditions.

Nous avons eu aussi de nombreuses montées du Ventoux, des organisations souvent au profit de la recherche médicale. L'organisation française Ventoux Haut les cœurs dirigée par Laurent DUBOST, ancien sportif de haut niveau victime d'une maladie cardiaque et opéré à cœur ouvert, a organisé aussi une montée du Ventoux avec la tenue la veille d'une conférence très intéressante sur la prévention des pathologies cardiaques, avec le soutien d'Hubert AURIOL, pilote auto-moto, directeur du Dakar pendant 10 ans.



Pour les manifestations à venir, nous retrouverons les 4, 5 et 6 octobre la Haute route Ventoux, 3 étapes avec arrivée au sommet, 2 étapes en ligne et un contre la montre le dimanche. Les départs se feront place de la Vigneronne.

Ensuite les 26 et 27 octobre ce sera le 15^{ème} rallye régional de Sarriens, inscrit au calendrier de la FFSA et comptant pour la coupe de France des rallyes. Une épreuve spéciale chronométrée est organisée le 27 octobre sur le col de la Madeleine et la route sera fermée de 7h45 à 17h30.

Vincent POUILLAUDE

17 Bédouinaise vice championne de France

En équitation, Agathe LANDRAIN, 15 ans, de l'écurie des Garances à Malaucène, a concouru aux championnats de France qui se sont tenus début juillet à la Motte Beuvron. Agathe était engagée dans plusieurs catégories. Heureusement, elle avait un supporter de choix, Éric DELBART son beau-père qui l'accompagnait pendant ces 10 jours et partageait ses pleurs, ses émotions et sa grande joie. En effet, elle a terminé à la 2^{ème} place en dressage pur, vice-championne de France en catégorie cadet et 7^{ème} sur 47 au concours complet. Elle a donc obtenu un carré d'honneur. Nous lui adressons toutes nos félicitations et lui souhaitons bonne chance pour les prochains concours. Nous espérons qu'en 2020 Agathe nous ramène la première place et le titre.

Vincent POUILLAUDE

18 Retour sur le semi-marathon du Ventoux 2019

Cette édition 2019 a vu un nombre record de participants sous l'arche de départ avec un total historique de 598 inscrits. Ce millésime figurera dans les annales de ce semi-marathon mythique au niveau national mais aussi à l'international puisque 70 runners étrangers sur 10 pays différents étaient alignés sur la ligne du départ.

Les conditions météo extrêmes sur le haut du massif m'ont contraint, pour la sécurité des coureurs, à écourter cette édition, décision prise dans l'urgence après que le départ a été donné. En effet avec un mistral établi à 120km/h et des rafales à 138 km/h, la température ressentie au sommet était de -3°C. Les bénévoles se rendant sur l'arrivée m'ont alerté sur une situation très compliquée et risquée. Il aurait été irresponsable de ma part de maintenir la course sur la partie sommitale.

C'est donc au chalet Reynard que le chronomètre était mis en place ainsi que le ravitaillement d'arrivée. Le vainqueur Arnaud RENARD a franchi la ligne en 1h10mn22s. A noter la très belle 19^{ème} place du premier Bédouinois, Thibault SAUVAGE en 1h22mn48s.

A souligner une très belle représentation Bédouinaise constituée d'une vingtaine de coureurs pour cette épreuve notamment l'association Bédoin Cyclo Sport. Cette association dont le président est Christophe BERNARD est co-organisatrice de l'événement avec le club de foot Ventoux Sud, présidé par

Olivier JOUVAUD et les écoles communales. Habituellement bénévoles sur l'épreuve, François BERNARD, Christophe BERNARD et Francis PEIZELLIER avaient épinglé un dossard pour refaire cette course 30 ans après leur première et unique participation en 1989. Un bel exemple de longévité et de fidélité à l'événement !

La contribution des nombreux bénévoles assure chaque année la notoriété grandissante de cette course. Qu'ils en soient encore vivement remerciés ! De nombreux coureurs nous demandent surtout « de ne rien changer », évoquant un accueil au top : des bénévoles enthousiastes et impliqués, une convivialité assurée et cette joie d'être ensemble au profit d'un parcours unique au milieu d'un décor somptueux. Cette implication dans la vie communale de notre tissu associatif valorise grandement notre formidable territoire qu'on nous envie !

Comme chaque année depuis 2011, l'intégralité des bénéfices sera reversée aux écoles de la commune et au club local de football. Rendez-vous le dimanche 26 juillet 2020 pour la date anniversaire des 10 ans !

Alain CONSTANT

19 Campagne de vaccination anti-grippe 2019

Le cabinet infirmier renouvelle ses permanences tous les mardis après-midi de 14h à 17h à partir du 15 octobre 2019 jusqu'au 19 novembre 2019 inclus.

L'équipe infirmière



VIE ASSOCIATIVE



1 M.J.C. Atelier de théâtre



Belle réussite et salle comble à l'Auditorium du Centre Culturel Hélen ADAM, le samedi 6 juillet, pour la représentation de clôture des ateliers théâtre de la MJC de Bédoin, animés par Geneviève GLISIERE (alias Anaëlle).

Malgré la canicule, les petits et grands comédiens des trois ateliers (8-10 ans, 10-17 ans et adultes) ont joué trois saynètes adaptées, dans un décor pur « carton-pâte », imaginé et fabriqué par tous :

- « **La samba du soleil** », pour les plus jeunes.
- « **Pièces de puzzle** », pour les ados.
- « **Eden pour trois** », pour les adultes.

Les ateliers ont repris depuis le 3 septembre. Une séance d'essai est offerte.

La voix, le son, le rythme, le jeu, le mouvement qui mène à la danse, le rire, la spontanéité, l'improvisation, mais aussi : l'écoute, le respect, la respiration, l'apprentissage de soi-même et de la confiance dans ses partenaires de scène, la présence, l'audace, l'articulation, les techniques de mémorisation et encore : le grimage, le maquillage, l'élaboration de costumes et de décors, l'écriture, la lecture, le chant, c'est tout cela le théâtre et plus encore.

Bienvenue à ceux qui oseront venir s'initier ou prolonger leur première expérience. La tradition sera respectée : une représentation de fin d'atelier sera donnée en juin 2020.

Inscriptions au secrétariat de la MJC :
04 90 65 95 66 -secretariat@mjcbédoin.org.
Informations : Geneviève 06 84 00 17 94

2 Théâtre Rural d'Animation Populaire (TRAC) Le Ventoux côté scène

Cet été, les amateurs de culture et de nature ont profité des animations organisées sur les pentes du Mont Ventoux en partenariat avec la CoVe et des troupes de théâtre. C'est ainsi que les comédiens de la compagnie Le TRAC ont réalisé des interventions théâtrales en divers lieux autour du Géant de Provence. C'est le 16 juin que les artistes et musiciens balméens ont débuté la saison estivale en participant à une conférence en scène à la villa gallo-romaine des Bruns. Dans le cadre des Journées Nationales de l'Archéologie, ils ont interprété « Peplum », avec des extraits de textes de VIRGILE, OVIDE et autres auteurs antiques démontrant une nouvelle fois leurs qualités artistiques et de mise en scène. Le 7 juillet, la Cie Maâloum a participé à la visite nocturne de la Madelène dans le cadre de la manifestation nationale de la Nuit des Eglises.

Le 15 juillet et le 14 août, les conteurs et musiciens du TRAC ont évoqué les loups et les bergers sur le site de Perrache. En compagnie de la médiatrice du patrimoine, Anne MANDROU, ils ont proposé des histoires et des anecdotes sur la présence du loup depuis des décennies, et les légendes qui entourent ce canidé.

Le 29 juillet, c'est la compagnie « la Sauce aux Clowns » qui a animé la visite en scène de Bédoin sur le thème « La visite amoureuse de Bédoin ».

Spécialiste des représentations faites de scénographies éphémères, le TRAC, qui célèbre ses 40 ans d'existence, explore toujours de nouveaux sites pour des représentations qui ont pour cadre des espaces naturels. Côté cour, côté jardin, mais surtout côté nature, la troupe cultive l'authentique pour interpréter des créations originales ou présenter des œuvres qui trouvent une nouvelle dimension au cœur de la forêt, sur les chemins de randonnée ou dans les clairières verdoyantes du Géant de Provence. Il est fort probable que ces passionnés d'art dramatique sillonneront encore les sentiers et les sous-bois et feront résonner de leurs voix les textes inoubliables des auteurs régionaux comme Jean GIONO, Jean PROAL, Pierre MAGNAN, Albert CAMUS voire André de RICHAUD.

Contact : www.trac-beaumesdevenise.org

3 Bédoin à Petits points



Les adhérents de l'association « Bédoin à Petits Points » ont vendu 1500 verres à l'occasion de la fête des vins et de la bière qui s'est déroulée à Bédoin le 21 juillet 2019. Leur intention était d'en vendre le plus possible pour faire un gros chèque au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). 1 200 € : c'est le montant qu'ils ont remis aux responsables du CCAS en profitant de la journée des sports et des associations.

Par ailleurs, les activités traditionnelles ont repris et nous accueillons avec grand plaisir tous les nouveaux adhérents.

Contact : Yvette FARAVEL 06 74 41 91 14



4 Bédoin Judo



Les cours ont repris au Bédoin Judo depuis le 9 septembre, rappel des séances :

- lundi : judo de 17h30 à 18h30, enfants groupe 1,
- lundi : judo de 18h30 à 19h30, enfants groupe 2,
- lundi : judo de 19h30 à 21h00, ados et adultes,
- mercredi : cross training de 19h30 à 21h00, ados et adultes,
- jeudi : judo sol, jujitsu et divers de 19h00 à 20h00, enfants et adultes.

Devant la demande croissante d'une pratique féminine adulte, le club propose de faire découvrir le judo (le lundi soir), gratuitement jusqu'aux vacances de la Toussaint, aux personnes désireuses de s'initier à cette discipline. Le club tient ainsi à prouver qu'une pratique loisir de cet art martial est possible et cela dans la mixité. De plus, le Bédoin Judo organise le lundi 7 octobre à 19h30, un cours découverte. Cette séance est ouverte aux parents de judokas, ami(e)s et toutes personnes désirant découvrir le judo. Lors de cette séance, des kimonos seront mis à disposition.

Renseignements : Patrice WALCH
06 22 48 15 04 - www.bedoinjudo.com

5 Tennis Club Bédoin

La fête du sport et des associations du 7 septembre a procuré au Tennis Club de Bédoin une réelle occasion de sensibilisation du public à ce sport de raquettes.

Les dirigeants du club ont pu instaurer une plateforme d'informations sur le fonctionnement de l'association et ainsi faire redémarrer l'école de tennis 2020 avec une

trentaine de jeunes potentiellement inscrits et qui seront formés par un nouveau moniteur, Tom BOCCEDA, lui-même issu de cette école de tennis.

Et en plus, le club dispose d'un mur d'entraînement, magnifiquement décoré !

Bonne saison sportive à tous, et pour toute information, n'hésitez pas à contacter le Président au 07 71 88 28 76
jcgaudin84@orange.fr

6 Bédoin Ventoux en Marche

Forte de ses 100 adhérents et sans doute plus encore dans quelques semaines, notre association rappelle qu'elle propose trois niveaux de randonnées pour convenir au plus grand nombre :

- le vendredi : 6 à 8 km et au maximum 200 m de dénivelé,
- le mardi : 10 à 12 km et au maximum 400 m de dénivelé,
- le mercredi : 15 à 20 km et un certain dénivelé.

Mais notre cœur d'activité ne saurait nous dispenser de mener des actions citoyennes en faveur de la population de notre village.

Ainsi, Bédoin Ventoux en Marche a remis un chèque de 700 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) après avoir tenu avec ses bénévoles, la buvette de la SPORTA le 21 juin dernier.

Contact :
BVEM Lucette MONTI 06 10 37 42 61

7 Club Le Ventoux pour les jeunes de 60 ans et plus

Une forte reprise de nos activités après deux bons mois de vacances.

Aussi bien les lundis après-midi pour les jeux de sociétés que les jeudis après-midi pour notre traditionnel loto.

Une affluence nouvelle pour le ramassage en mini-bus des personnes âgées isolées et dépendantes des autres, dont le nombre augmente de mois en mois.

Nos deux derniers voyages de l'année 2019 :

- six jours en Espagne à Péniscola du lundi 30 septembre au samedi 5 octobre 2019,
- une journée spectacle cabaret avec repas à Aix en Provence le dimanche 24 novembre 2019.

Une activité surprise sera mise en place le dimanche 8 décembre 2019 à partir de 14h00 à la salle de l'auditorium au centre culturel Hélen ADAM. L'information vous sera communiquée la dernière semaine de novembre 2019.

Contact : Serge BREZOUT 06 74 60 62 33

8 En Forme à Bédoin



L'association En Forme à Bédoin a fait sa rentrée le 2 septembre dans la convivialité.

Nous remercions tous nos anciens et nouveaux adhérents qui nous font confiance pour cette nouvelle année. Nous étions présents à la fête du sport et des Associations où nos animateurs vous ont présenté leur activité.

Vous pouvez toujours nous rejoindre en participant gratuitement à un cours d'essai. Pour nous contacter : Tél. 06 12 75 40 66
Mail secreteriat@enformeabedoin.com
www.enformeabedoin.com



9 Musique Opéra Bédoin

Le bureau tient à remercier les bénévoles qui ont apporté leur contribution de belle façon au jeu des anneaux lors de la fête des vins et de la bière qui s'est tenue dans notre village le 21 juillet dernier. Ils ont permis de récolter une somme de 1 104 € intégralement versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à l'occasion de la journée des associations. Par ailleurs nous sommes fiers de présenter le trio Agapé en concert le 26 octobre 2019 à 17h00 à la chapelle de Nazareth : trois instrumentistes, Jan ORAWIEK, 1er violon, Vincent DE BRUYNES à l'alto et Julie SEVILLA-FRAYSSE au violoncelle, qui nous proposent d'interpréter des œuvres de Ludwig Van BEETHOVEN et Ersnt VON DOHNANYI. Une collation est prévue avec les musiciens à l'issue du concert.

Contact : le.mob84@gmail.com

10 « Les Flous du Ventoux », le club photo de Bédoin



Les Flous font aussi leur rentrée et vous proposent une nouvelle saison riche en événements :

- leur exposition annuelle « Les Flous s'exposent » avec les photos réalisées pendant la saison 2018/2019 se déroulera du vendredi 15 novembre au jeudi 22 novembre 2019 au centre culturel de Bédoin,

- le 6^{ème} marathon photos de Bédoin, jeu-concours ouvert à tous les photographes amateurs aura lieu le dimanche 12 avril 2020 au centre culturel de Bédoin,
- toute l'année pour les amateurs qui souhaitent réaliser de belles photos : des réunions, des ateliers techniques et théoriques, des sorties photo, etc.

Rejoignez-nous... c'est toujours dans la bonne humeur !

Contact :

Christian GIRODET - 06 71 05 22 34

lesflousduventoux@gmail.com

<https://lesflousduventoux.wordpress.com/>

11 Mémoires de Bédoin et du Ventoux

Après une année 2018 consacrée au centenaire de l'armistice de la « Grande Guerre », l'association « Mémoires de Bédoin et du Ventoux » a travaillé sur plusieurs projets dont certains s'articulent autour des conséquences de la guerre. L'année 1919 n'est que l'aboutissement de ces années de conflit qui ont bouleversé l'ordre mondial. Ainsi nous proposons 2 conférences :

- le lundi 11 novembre 2019 à 15h00 au centre culturel, Anne-Marie ISAAC présentera « l'année 1919 » et clôturera ainsi un cycle de conférences commencé en 2014,
- le samedi 16 novembre (heure à préciser) au centre culturel J.Y. LE NAOUR, empêché l'année dernière sera à Bédoin pour une conférence sur la « la légende noire des

soldats du midi ». Auteur d'un livre paru en 2013, il fut l'un des premiers historiens à éclairer d'un jour nouveau les raisons de l'antagonisme viscéral entre la France du nord et celle du sud.

Entrée libre pour les 2 conférences.

Ce même mois de novembre, nous publierons le n° 2 de notre « Revue historique & culturelle de Bédoin & du Ventoux » qui proposera des articles très divers sur l'histoire de Bédoin et de ses habitants rédigés par des membres de notre association. Étude d'une charte de 1335 qui nous livre les 1^{er} patronymes de Bédoin, témoignage de Paulette MURAZ sur le Bédoin de son enfance, mémoires de l'abbé ROUDIL « ma déportation en Allemagne », la population de Bédoin d'après le recensement de 1921, Bédoin il y a 300 ans, l'année 1719, généalogie et histoire des familles de Bédoin : les GERBAUD, un parricide à Bédoin en 1866. Elle sera offerte aux adhérents de l'association début novembre, et sera en vente au prix de 10 €, auprès de notre association et lors des 2 conférences que nous organisons.

Nous préparons aussi une publication sur les « Poilus de Bédoin », et les mémoires de guerre de Marcel DOMENGET, dernier hommage aux combattants de la Grande Guerre. Enfin, en septembre, nous avons participé à la journée des associations, à la soirée du conte lu, et aux journées du patrimoine. Suivez l'actualité de notre association sur www.memoires-bedoin-ventoux.fr



12



12

12 Association de défense régionale Bédoin-Ventoux

Conférence : « Il était une fois l'ours brun au Mont Ventoux... »

Après les conférences de Nicolas UGHETTO, notre association invite Evelyne CREGUT BONNOURE à présenter le résultat de ses recherches sur la faune du Mont Ventoux de la fin du pléistocène à l'holocène.

Cette paléontologue, docteur ès sciences d'état, a assuré la direction du musée d'histoire naturelle d'Avignon, le musée Requien, en tant que conservatrice en chef. Chercheuse associée à l'Université de Toulouse

le Mirail, elle est aussi membre du comité scientifique de la Fédération Française de Spéléologie et du comité départemental de Vaucluse, membre de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture, section « protection des grottes ornées au titre des monuments historiques ».

« ...Les nombreuses cavités du Ventoux nord offrent l'opportunité de découvrir une biodiversité exceptionnelle aujourd'hui révolue. L'aven de René JEAN a livré plusieurs dizaines de milliers d'ours bruns fossiles. Ces gisements d'exception comblent nos lacunes sur la mise en place de la faune sauvage de la Provence occidentale... »

Nous vous attendons : samedi 19 octobre à 17h30 au centre culturel de Bédoin. Entrée libre.

Solutions mots croisés

HORIZONTALEMENT : 1. CLAMEURS. 2. RUGIT. EON. 3. AMEN. TETU. 4. CINEMA. TR. 5. HE. TARBES. 6. ORESTIE. 7. TEL. UNAU. 8. ESSOREUSE. 9. ANES. ES.

VERTICALEMENT : A. CRACHOTER. B. LUMIERES. C. AGEN. ELSA. D. MINETS. ON. E. ET. MATURE. F. TARINES. G. REE. BEAU. H. SOTTE. USE. I. NURSE. ES.

ÉTAT CIVIL

BIENVENUE :

Romane NESENHORN IBOT née le 08.07.2019
Aubane BURLE née le 11.07.2019
Marley SOTO né le 12.07.2019
Victoria PETIDIS né le 09.04.2019
Ahmed ABDELLAOUI ENQIRA née le 20.07.2019
Livio BLATIERE BUSCAÏNO né le 05.07.2019
Arsène MATHIEU né le 07.08.2019

MARIAGE :

Patrick ABBAL et Charlène ARREGUI le 02.07.2019
Brice COSSARD et Saara HAMALAINEN le 13.07.2019
Cyrille GAUTHIER et Alexandra COQUELET le 20.07.2019
Jean-Baptiste ROMAN et Virginie VAQUER le 24.08.2019
Eric CAUWET et Christine DUQUENNE le 24.08.2019

CONDOLÉANCES :

José LOPEZ le 22.03.2019
Henri BURGUERA (68 ans) le 02.07.2019
Françoise GOUJON veuve BONNAMOUR (83 ans) le 04.07.2019
Henriette FONQUERNE veuve MOLINE (95 ans) le 10.07.2019
Lucette SEGARD veuve BUSSON (99 ans) le 30.07.2019
Yvette PARMENTIER veuve BEURAIN (98 ans) le 15.08.2019
Suzette BLEYER veuve FEUVRIER (94 ans) le 25.08.2019
Rose REVIS veuve PUAUX (101 ans) le 02.09.2019

INFos Générales

1 Tri des déchets

A partir du 1^{er} octobre, le tri change sous l'impulsion de l'Europe. Désormais, vous pouvez déposer tous les emballages sans exception dans le bac jaune de tri : emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.

La CoVe va adresser une documentation explicative à tous les résidents de la commune.

Les emballages en verre sont toujours à déposer dans les conteneurs à verre disposés dans le village.

Vous trouverez également toutes les informations utiles sur le site internet de la commune : rubrique « Vie municipale », les services, gestion des déchets, les consignes, les emballages recyclables. Téléchargez le document « Mémotri ».

Et n'hésitez pas à surfer sur bedoin-mont-ventoux.fr !

Joël CHARBONNEL, Chantal BLANC



2 Service Civique



**Vous avez entre 18 et 25 ans ?
Vous êtes prêt pour des missions volontaires ?
Alors faites le saut et engagez-vous !**

C'est quoi ?

Un engagement volontaire au service de l'intérêt général

Pour qui ?

Pour tous les jeunes de 18 à 25 ans, sans conditions de diplôme ; seuls comptent les savoir-être et la motivation.

Et les chiffres ?

Le Service Civique est indemnisé 580,55 € net par mois. Il est effectué sur une période de 6 mois, pour une mission d'au moins 24h par semaine.

Oui mais...

Aucun souci, un engagement de Service Civique est compatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Renseignez-vous auprès de la Mission Locale

La Mission Locale du Comtat Venaissin
16 Rue de la Juiverie 84200 CARPENTRAS
Tél. : 04 90 60 25 80
Mail : accueil.siege@milocv84.fr

PUBLIC

- Public 16-25 ans ou 30 ans si personne situation de handicap
- Bénéficiaire du RSA (foyer)
- Etudiant boursier
- Justifier de la nationalité française, ou ressortissant de l'UE, de l'espace économique européen, ou posséder un titre de séjour en France (de + d'1 an)

MODALITES

- Durée de mission - 6 à 12 mois
- Horaire - 24h minimum/semaine
- Contrat d'engagement + convention tripartite de mise à disposition
- Adhérer à la charte de valeurs
- Un tutorat

AVANTAGES POUR L'ORGANISME D'ACCUEIL

- Gains de temps car gestion administrative assurée par la Mission Locale
- Période assez longue pour la réalisation d'actions
- Cibler une partie des citoyens
- Indemnité prise en charge par l'Etat (473€/mois)
- En complément des moyens humains (pas un employé)

AVANTAGES POUR LE VOLONTAIRE

- Protection sociale intégrale
- Accompagnement au projet d'avenir
- Formation à la citoyenneté & PSC 1
- Indemnisation de 580,55€/mois
- Tarif préférentiel avec partenaires (assurance, transport...)
- Service Civique reconnu du monde du travail

SERVICE CIVIQUE

Etre volontaire

ORGANISMES CONCERNES

- ✓ Associations
- ✓ Collectivités territoriales (Mairie, département, région)
- ✓ Etablissements publics (Hôpitaux, collèges, lycées)

6 THEMES

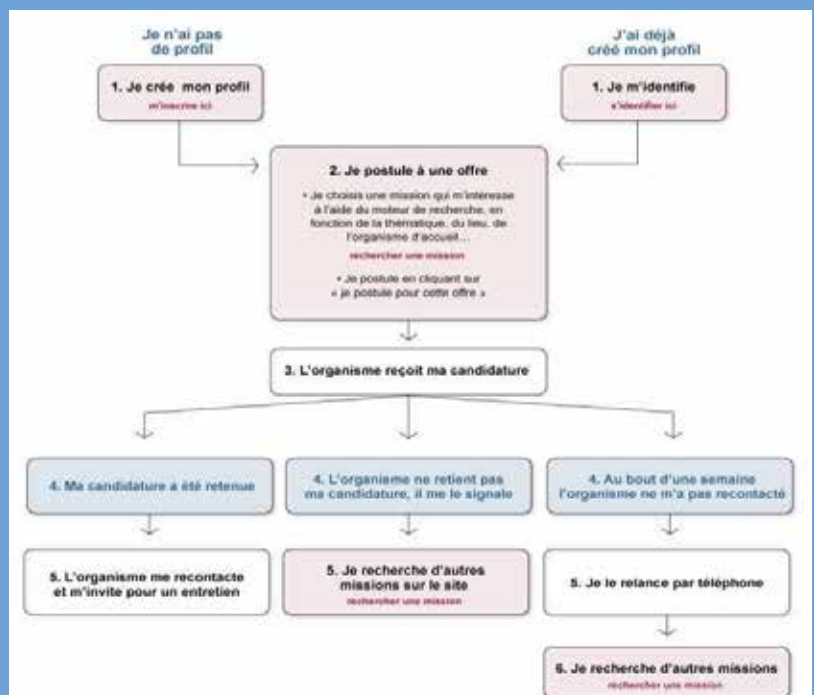
1. Solidarité
2. Santé
3. Environnement
4. Culture et loisirs
5. Education pour tous
6. Mémoire et citoyenneté

CHARTRE DES VALEURS

- Diversité et mixité
- Solidarité, équité, lien social
- Evolution, tremplin
- Epanouissement, enrichissement
- Respect, écoute, partage
- Volonté, initiative
- Mémoire, valorisation
- Universalité, citoyenneté, fierté
- Visibilité, autodétermination
- Réciprocité, soutien mutuel, sens
- Engagement, confiance

PROCEDURE DU VOLONTAIRE

Info sur : www.service-civique.gouv.fr





Bibliothèque municipale de Bédoin

Nombreuses animations gratuites !

du mercredi 9 au dimanche 13 octobre 2019



Renseignements : 04.90.65.69.72



CALENDRIER DES GARDES DES MEDECINS

Docteur Philippe BRENGUIER, Irina et Daniel TURTURICA et Marie-Christine CAUT à Mazan, Jean-Louis GUBERT et Anthony CASEGAS à Bédoin, Dominique LUNADIER à Mormoiron, Michel NADRA à Villes-sur-Auzon, Raymond COSTE à Malemort

DU SAMEDI 8 HEURES AU DIMANCHE 20 HEURES

| | | |
|--------------------------|------------------------------|----------------|
| 5-6 octobre..... | Dr Philippe BRENGUIER | 04.90.69.88.67 |
| 12-13 octobre..... | Dr Anthony CASEGAS | 04.90.65.92.12 |
| 19-20 octobre..... | Dr Marie-Christine CAUT..... | 04.90.69.63.15 |
| 26-27 octobre..... | Dr Dominique LUNADIER | 04.90.61.80.27 |
| 1-2-3 novembre | Dr Raymond COSTE..... | 04.90.69.77.68 |
| 9-10-11 novembre..... | Dr Jean-Louis GUBERT | 04.90.65.92.12 |
| 16-17 novembre | Dr Marie-Christine CAUT..... | 04.90.69.63.15 |
| 23-24 novembre | Dr Daniel TURTURICA | 04.90.69.70.17 |
| 30 nov-1er décembre | Dr Irina TURTURICA..... | 04.90.29.67.78 |
| 7-8 décembre | Dr Raymond COSTE..... | 04.90.69.77.68 |
| 14-15 décembre | Dr Jean-Louis GUBERT | 04.90.65.92.12 |
| 21-22 décembre | Dr Philippe BRENGUIER | 04.90.69.88.67 |

SAMU 15 – POMPIERS 18 – GENDARMERIE 17 ou numéro 112

DIMANCHES ET JOURS FERIES

URGENCE DENTAIRE **Téléphone : 04.90.31.43.43**

PHARMACIE DE GARDE **Téléphone : 3237**

Mots croisés

Anne explore l'univers des sons



Flasher sur Bédoin

Horizontalement :

- Elles se sont tuées dans les salles obscures.
- Fait frémir la savane. Probablement une haute-contre.
- Final du Messie. Obstiné.
- La parole lui est venue en 1927. Extrait de trémolo.
- Appel. On y parle avec l'accent pyrénéen.
- Ses chœurs avaient séduit les Athéniens.
- Abrège un outil de communication. Il s'exprime comme un aï.
- Elle ronronne à la blanchisserie.
- Leurs cris s'entendent de loin. Cafard avec un pion.

Verticalement :

- Cela nuit à une bonne élocution.
- Avec les sons, aux spectacles.
- Ses pruneaux ne s'envoient pas sur le champ de bataille. Aragon lui susurrerait des vers.
- On les entend à la saison des amours. Grand informateur.
- Ne savait que répéter « maison ». Le vent marin y siffle.
- Beautés meuglantes.
- Appelle le harpail. Devient bel avec canto.
- Son babil est agaçant. Peut grincer, couiner, craquer.
- Les lallations doivent la charmer. Ouvre les esgourdes.

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | | | | | | | | | ■ |
| 2 | | | | | | ■ | | | |
| 3 | | | | | ■ | | | | |
| 4 | | | | | | | ■ | | |
| 5 | | | ■ | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | ■ | |
| 7 | | | | ■ | | | | | ■ |
| 8 | | | | | | | | | |
| 9 | ■ | | | | | | ■ | | |

Voir solutions en page 29

COMPOSTAGE LOMBRICOMPOSTAGE

Intéressés ? Venez vous procurer le matériel nécessaire.

SAMEDI 9 NOVEMBRE
9h - 12h
BÉDOIN

devant le centre culturel

Renseignements et matériels* avec guide d'utilisation délivrés par les médiateurs du tri de la CoVe



LOMBRICOMPOSTAGE
Pour recycler les déchets de cuisine et maison.
Pas d'élimination de température.
Se place à l'extérieur d'une habitation.
Petite taille et peu encombrant.
En activité toute l'année.

COMPOSTAGE
Pour recycler les déchets de cuisine, maison et jardin.
Peut monter en température.
Nécessite de disposer d'un jardin.
Occupe plus de place (1 m² au sol).
En dormance l'hiver.



* Composteur ou lombricomposteur au prix bonifié de 20€ sur présentation d'un justificatif de domicile.

0 800 04 13 11
Service Client gratuit

